

INSCRIPTION DEFINITIVE A LA DEMI-PENSION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

A rapporter complété pour le Lundi 05 septembre 2022 à la vie scolaire IMPERATIVEMENT

Elève :

Identifiant :

Classe :

Adresse mail de facturation :

Inscription a partir du 05 septembre 2022 inclus

Forfait :

Jour(s) d'inscription :

- Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

J'inscris mon enfant à la demi-pension

- Je fournis l'attestation de quotient familial **CAF*** : le tarif appliqué sera compris entre 1€ et 3,90€.
** quotient de moins de 3 mois et ne comprenant pas l'allocation de rentrée scolaire. Pas de quotient ville de Lyon.*
- Je ne fournis pas de justificatif : le tarif appliqué sera de 3,90€ par repas.

OU

- Je souhaite que l'élève puisse manger occasionnellement. Ce qui implique le tarif du repas exceptionnel et d'avoir à créditer le compte en avance.

- Les jours d'inscriptions choisis sont fixes
- L'inscription 1 semaine sur 2 ou « à la carte » n'est pas possible
- Pour les repas exceptionnels, voir le règlement de la demi-pension (chapitre 6)
- En cas de modification du quotient familial, contacter le gestionnaire de la restauration
- Le forfait choisi définit la facturation et non le nombre réel de repas pris

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la demi-pension et en accepte les termes.

- J'autorise le secrétariat de la CSI de transmettre toutes mes coordonnées au prestataire de la restauration pour la gestion de la facturation.

Date : / /

Nom, prénom du représentant légal :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Cadre réservé à l'administration

- Tranche A : Quotient familial sup. à 1 201 (3,90€/repas au forfait) Tranche B : Quotient familial de 801 € à 1 200 (3€/repas au forfait)
- Tranche C : Quotient familial de 401 € à 800 (2€/repas au forfait) Tranche D : Quotient familial inf. ou égal à 400 (1€/repas au forfait)